



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-13 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 06-101 ZONES DE CONTRAINTES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ, QUE:

Le 5 février 2019, le conseil de la Municipalité de Brigham a adopté le règlement numéro 2018-13 modifiant le règlement sur le zonage 06-101 zones de contraintes.

L'objet de ce règlement est d'identifier et définir une zone à risque de débordement où les travaux de remblais autres que ceux requis pour l'immunisation des constructions sont interdits et où toute construction doit être immunisée selon les critères établis au règlement, et une zone d'accès réduit en cas d'inondation où aucune résidence ne peut être construite ni bâtiment transformé en résidence.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, 118, avenue des Cèdres à Brigham, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit le 19 mars 2019.

DONNÉ À BRIGHAM, CE 3^E JOUR D'AVRIL 2019.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,

ME PIERRE LEFEBVRE, AVOCAT